

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton d'Arundel tenue à l'école Arundel Elementary School, située au 5, rue School, ce 23^e jour de novembre 2021 à 19h03.

Présents et formant quorum sous la présidence de la mairesse Pascale Blais, la conseillère Tamara Rathwell et les conseillers suivants : Stéphane Carrière, Richard E Dubeau, Danny Paré, Simon Laforest et Dale Rathwell.

La directrice générale France Bellefleur ainsi que la secrétaire-trésorière adjointe Carole Brandt sont présentes.

Ordre du jour

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance

2. Période de questions

3. Adoption de l'ordre du jour

4. Approbation du procès-verbal des séances précédentes

4.1 Séance ordinaire du 1er octobre 2021

5. Gestion financière et administrative

5.1 Nomination du maire suppléant

5.2 Mandat à Me Denis Dubé – Envoi d'une mise en demeure – Non-adoption de la résolution suite au veto de la mairesse

5.3 Demande d'accompagnement au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Non-adoption de la résolution suite au veto de la mairesse

5.4 Plainte et demande d'enquête au Commissaire à l'intégrité municipale et aux enquêtes (CIME) à la suite d'une divulgation d'actes répréhensibles – Non-adoption de la résolution suite au veto de la mairesse

5.5 Liste des comptes à payer au 31 octobre 2021

5.6 Transferts budgétaires

5.7 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires

5.8 Liste des comptes à recevoir au 31 octobre 2021

5.9 Date des séances du conseil – Année 2022

5.10 Fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques – Affectation des sommes reçues et à recevoir aux dépenses de fonctionnement

5.11 Contribution annuelle 2022 – Fédération québécoise des municipalités du Québec

5.12 Renouvellement – Contrat d'entretien et de soutien des applications – PG Solutions

5.13 Formation – Association des directeurs municipaux du Québec

5.14 Autorisation de signature

5.15 Maintien du statut bilingue de la Municipalité du Canton d'Arundel

5.16 Nomination de substituts de la mairesse à la MRC des Laurentides

5.17 Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail – Élu désigné

5.18 Changement du lieu de la séance du 14 décembre 2021

5.19 Nomination d'un comité de sélection relatif à l'embauche d'un personnel-cadre : poste temporaire de directrice trésorerie

5.20 Nomination d'un comité relatif à l'évaluation de l'inspecteur en urbanisme et environnement

6. Sécurité publique

6.1 Nominations – Régie Incendie Nord-Ouest Laurentides

6.2 Adoption du budget 2022 – Régie incendie Nord Ouest Laurentides

7. Travaux publics

7.1 Libération de la retenue contractuelle – Chemin de la Montagne – Réception partielle finale

7.2 Programme d'aide à la voirie locale – Volet – Redressement des infrastructures routières locales – Projet Chemin de la Montagne 2020 – Annulation de la demande RIRL 2020-1003

8. Urbanisme, environnement et hygiène du milieu

8.1 Nominations – Régie intermunicipale des matières résiduelles de l'ouest

8.2 Nominations au Comité consultatif d'urbanisme

8.3 Autorisation d'acquiescement sous réserve à la demande de pourvoi en contrôle judiciaire et en mandamus numéro 700-17-018225-218

9. Loisirs et culture

9.1 Nomination – Représentant municipal – Réseau BIBLIO des Laurentides

9.2 Demande d'aide financière – Fondation Tremblant – Accompagnateur camp de jour

9.3 Demande d'aide financière – Association régionale de loisirs pour personnes handicapées des Laurentides (ARLPHL) – Accompagnateur camp de jour

9.4 Appui et soutien à la Municipalité d'Amherst - Programme soutien à l'action bénévole - Étude de potentiel de fouilles archéologiques

10. Communication de la mairesse au public

11. Communication de la conseillère et des conseillers au public

12. Levée de la séance

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance

2. Période de questions

2021-0160

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Danny Paré

Et résolu que l'ordre du jour soit adopté avec la modification suivante :
que les points 5.2 et 5.3 soient inversés dans l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Approbation du procès-verbal des séances précédentes

2021-0161

4.1 Séance ordinaire du 1^{er} octobre 2021

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à
chaque membre du conseil municipal ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Dale Rathwell

Et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil
municipal tenue le 1er octobre 2021 avec la modification suivante :

Le conseiller Dale Rathwell a refusé de voter sur la résolution 2021-
0148 - 6.5 Plainte et demande d'enquête au Commissaire à l'intégrité
municipal et aux enquêtes (CIME) à la suite d'une divulgation d'actes
répréhensibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Gestion financière et administrative

2021-0162

5.1 Nomination du maire suppléant

CONSIDÉRANT qu'il est opportun que le conseil désigne un membre
du conseil comme maire suppléant pour une période déterminée par le
conseil ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Simon Laforest

Et résolu que le conseiller Dale Rathwell soit désigné comme maire suppléant de la Municipalité du Canton d'Arundel à partir du 23 novembre 2021, et ce, jusqu'à son remplacement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-0163

5.2 Demande d'accompagnement au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Non-adoption de la résolution suite au veto de la mairesse

CONSIDÉRANT la résolution 2021-0150 - Demande d'accompagnement au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation adoptée le 1^{er} octobre 2021 ;

CONSIDÉRANT que, à la suite de l'adoption de cette résolution, le maire a informé la directrice générale de son refus de signer et d'approuver ladite résolution, apposant ainsi son « veto » relativement à la décision, conformément au paragraphe 3^O de l'article 142 du *Code municipal du Québec* ;

CONSIDÉRANT que la directrice générale doit, conformément à la loi, soumettre à nouveau cette résolution à la considération du conseil lors de la présente séance ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ne désirent pas approuver de nouveau ladite résolution ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Dale Rathwell

Et résolu :

QUE ne soit pas approuvée la résolution n° 2021-0150 - Demande d'accompagnement au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

QU'en conséquence, ladite résolution n'a jamais eu d'effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame la conseillère Tamara Rathwell et monsieur le conseiller Dale Rathwell déclarent leur intérêt et quittent la séance.

2021-0164

5.3 Mandat à Me Denis Dubé – Envoi d'une mise en demeure – Non-adoption de la résolution suite au veto de la mairesse

CONSIDÉRANT la résolution 2021-0149 - Mandat à Me Denis Dubé – Envoi d'une mise en demeure, adoptée le 1^{er} octobre 2021 ;

CONSIDÉRANT que, à la suite de l'adoption de cette résolution, la mairesse a informé la directrice générale de son refus de signer et d'approuver ladite résolution, apposant ainsi son « veto » relativement à

la décision, conformément au paragraphe 3^O de l'article 142 du *Code municipal du Québec* ;

CONSIDÉRANT que la directrice générale doit, conformément à la loi, soumettre à nouveau cette résolution à la considération du conseil lors de la présente séance ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ne désirent pas approuver de nouveau ladite résolution ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Carrière

Et résolu :

QUE ne soit pas approuvée la résolution n° 2021-0149 - Mandat à Me Denis Dubé – Envoi d'une mise en demeure ;

QU'en conséquence, ladite résolution n'a jamais eu d'effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame la conseillère Tamara Rathwell et monsieur le conseiller Dale Rathwell réintègrent la séance.

Madame la mairesse Pascale Blais déclare son intérêt et quitte la séance.

2021-0165

5.4 Plainte et demande d'enquête au Commissaire à l'intégrité municipale et aux enquêtes (CIME) à la suite d'une divulgation d'actes répréhensibles – Non-adoption de la résolution suite au veto de la mairesse

CONSIDÉRANT la résolution 2021-0148 - Plainte et demande d'enquête au Commissaire à l'intégrité municipale et aux enquêtes (CIME) à la suite d'une divulgation d'actes répréhensibles, adoptée le 1^{er} octobre 2021 ;

CONSIDÉRANT que, à la suite de l'adoption de cette résolution, la mairesse a informé la directrice générale de son refus de signer et d'approuver ladite résolution, apposant ainsi son « veto » relativement à la décision, conformément au paragraphe 3^O de l'article 142 du *Code municipal du Québec* ;

CONSIDÉRANT que la directrice générale doit, conformément à la loi, soumettre à nouveau cette résolution à la considération du conseil lors de la présente séance ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ne désirent pas approuver de nouveau ladite résolution ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Simon Laforest

Et résolu :

QUE ne soit pas approuvée la résolution n° 2021-0148 - Plainte et demande d'enquête au Commissaire à l'intégrité municipale et aux enquêtes (CIME) à la suite d'une divulgation d'actes répréhensibles ;

QU'en conséquence, ladite résolution n'a jamais eu d'effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame la mairesse Pascale Blais réintègre la séance.

2021-0166

5.5 Liste des comptes à payer au 31 octobre 2021

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Carrière et résolu d'approuver la liste des comptes à payer telle que présentée ci-dessous, à savoir :

Amyot Gélinas (audit 2020, honoraires professionnels)	22 822.54 \$
Bell Canada (fax)	93.03 \$
Bellefleur, Annie (élection)	487.59 \$
Bell Mobilité (cellulaire voirie)	159.87 \$
Bilodeau, Ariane (élection)	269.33 \$
Canadian Tire* (ampoules)	22.98 \$
Carquest* (pièces diverses)	151.95 \$
Centre d'hygiène* (produits)	115.37 \$
Dubé Guyot* (services juridiques)	1 275.66 \$
Énergies Sonic Inc* (essence et diesel)	1 060.16 \$
Entreprises Marc Legault*(sel d'hiver)	2 549.06 \$
Équipe Laurence (Lac-Beaven)	620.87 \$
Forest, Daniel (élection)	181.46 \$
Formules municipales*(élection)	427.69 \$
Fourniture de Bureau Denis* (papeterie)	437.71 \$
Groupe ABS*(Ch de la Montagne)	94.86 \$
Hydro Québec	2 141.14 \$
Imprimerie Léonard*(élection)	2 538.65 \$
Jardins de Julie Grégoire*(nettoyage)	210.00 \$
J.M. Léonard* (relampage)	224.37 \$
Jones, Frances (élection)	80.71 \$
Judick, Nayanka (élection)	488.27 \$
Juteau Ruel (copies photocopieurs)	120.08 \$
Labelle, Isabelle (élection, consultante)	1 022.86 \$
Lalonde, Geraghty, Riendeau (services juridiques)	11 550.42 \$
Legault, Joseph* (animation)	300.00 \$
Lessard, Chantal*(circuit pleine conscience)	1 724.63 \$
Librairie Carcajou*(livres)	300.15 \$
Local SCFP 4852 (DAS)	691.70 \$
Location Alary (niveleuse)	2 586.94 \$
La Capitale (assurance groupe)	3 773.12 \$
Machineries Forget* (pièces)	79.67 \$
Marier, Thérèse (élection)	295.65 \$
Marc Marier (frais gardiennage chien)	150.00 \$
Matériaux McLaughlin* (matériaux pont ch Montagne)	5 531.07 \$
Mécanique MB* (pneus ambulance)	73.58 \$
Morency, société d'avocats*(honoraires professionnels)	1 830.81 \$
MRC des Laurentides* (quote-part, téléphonie)	43 587.75 \$
Multi-routes (calcium)	2 446.67 \$
Municipalité de Montcalm* (location salle)	160.00 \$
Municipalité d'Amherst (tech loisirs)	7 275.97 \$

Pièces P&B Gareau*(pièces)	171.76 \$
Revenu Québec (DAS)	383.12 \$
Rona Forget*(matériaux)	352.95 \$
Service d'entretien ménager M.C. (entretien)	1 080.77 \$
Shaw Direct (musique pavillon)	78.62 \$
Simag informatique*(instal caméra / support infor)	1 929.71 \$
Tramweb*(site web)	354.12 \$
Visa Desjardins* (élection, zoom, frais de poste)	503.58 \$
Vitrierie Pilon inc.*(remplacement thermo)	697.12 \$
Salaires et contributions d'employeur	45 673.22 \$
Frais de banque	88.05 \$

* Rapport en vertu du règlement #171 Délégation de pouvoir

Que le conseil municipal accuse réception du rapport en vertu du règlement #171 Délégation de pouvoir pour la période du mois d'octobre 2021, transmis en date du 20 novembre 2021.

Je soussignée, directrice générale secrétaire-trésorière, certifie que la Municipalité du Canton d'Arundel a les crédits budgétaires pour les dépenses décrites ci-dessus.

France Bellefleur, CPA, CA
Directrice générale

Liste de chèques émis :

6778 Elisabeth Gendron-Wood (congrès)	1 397.92 \$
6779 Janet Kroitor (remb taxes)	74.98 \$
6780 Ministre des finances (SQ)	45 105.00 \$
6781 Ministre du revenu du Québec (DAS)	383.12 \$
6782 Royal Canadian Legion Branch (don)	100.00 \$
6783 441994 Canada inc (remb taxes)	102.97 \$
6784 Christina Gaudet (remb taxes)	42.69 \$
6785 Paulo Medeiros(remb taxes)	111.01 \$
6786 Scott Miller (remb taxes)	53.01 \$
6787 Anne Poirier (remb taxes)	25.34 \$
6788 Mathieu Tassé (remb taxes)	36.83 \$
6789 CNESTT (DAS)	286.89 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021 -0167

5.6 Transferts budgétaires

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'apporter quelques modifications au budget actuel, et ce, dans le but de favoriser un meilleur suivi des dépenses et de réallouer certains budgets ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Danny Paré

Et résolu que le conseil autorise les transferts budgétaires suivants :

De (crédit) (-) :

02-110-00-340 Publicité et information	395
02-130-00-141 Salaires réguliers - adm	20 000
02-140-00-340 Fournitures de bureau élection	750

02-320-00-141 Salaires réguliers voirie	900
02-610-00-141 Salaires réguliers - urbanisme	10 020
02-921-01-882 Intérêts	58

À (débit) (+) :

02-120-00-412 Services juridiques	15 000
02-130-00-413 Comptabilité et vérification	15 000
02-140-00-141 Rémunération officier élection	500
02-140-00-670 Fournitures bureau élection	645
02-320-00-331 Téléphone	700
02-320-00-522 Entretien bâtiment	200
02-370-10-951 Quote-part transport adapté	56
02-610-00-670 Fournitures de bureau	20
02-701-95-970 Parc linéaire	2

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.7 Dépôts des déclarations des intérêts pécuniaires

CONFORMÉMENT à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la directrice générale procède au dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires reçues des membres du conseil suivants :

Stéphane Carrière, conseiller poste 1

2021-0168

5.8 Liste des taxes à recevoir au 31 octobre 2021

CONSIDÉRANT que selon l'article 1022 du *Code municipal du Québec*, la directrice générale et greffière-trésorière doit déposer la liste des taxes à recevoir ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Tamara Rathwell

Et résolu que le conseil accepte la liste des taxes à recevoir au 31 octobre 2021, préparée par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-0169

5.9 Date des séances du conseil – Année 2022

CONSIDÉRANT que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Simon Laforest

Et résolu d'adopter le calendrier ci-après relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022, lesquelles débiteront à 19 h :

Mardi 18 janvier 2022
Mardi 15 février 2022
Mardi 15 mars 2022
Mardi 19 avril 2022
Mardi 17 mai 2022
Mardi 7 juin 2022
Mardi 12 juillet 2022
Mardi 16 août 2022
Mardi 20 septembre 2022
Mardi 18 octobre 2022
Mardi 15 novembre 2022
Mardi 13 décembre 2022

Et de publier le contenu de cette résolution par avis public, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021 -0170

5.10 Fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques – Affectation des sommes reçues et à recevoir aux dépenses de fonctionnement

CONSIDÉRANT que lors de l'adoption des prévisions budgétaires 2021, les sommes reçues pour l'exercice financier 2021 pour le fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques étaient affectées au fonds général afin de couvrir les frais d'entretien des voies publiques ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard E Dubeau

Et résolu d'affecter les sommes reçues et à recevoir en 2021 pour le fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques au fonds général afin de couvrir les frais d'entretien des voies publiques inclus dans les dépenses de fonctionnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-0171

5.11 Contribution annuelle 2022 – Fédération québécoise des municipalités du Québec

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des Municipalités représente les intérêts des municipalités locales et régionales en assumant un leadership politique et stratégique tout en étant la source de référence et l'interlocuteur incontournable en matière de questions municipales, et ce, en cohésion avec les intérêts de ses membres et la diversité des territoires ;

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des Municipalités soutient les municipalités dans leurs champs de compétence actuels et futurs ;

CONSIDÉRANT qu'il est important de conjuguer les forces des territoires ruraux et urbains pour assurer le développement durable des régions du Québec et que la Fédération québécoise des Municipalités remplit bien ce rôle ;

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des Municipalités a les mêmes valeurs que notre municipalité, soit la concertation dans l'action, le respect de la diversité des territoires et la qualité des interventions et des services ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Dale Rathwell

Et résolu que le conseil adhère à la Fédération québécoise des Municipalités pour l'année 2022 et autorise le paiement de la contribution annuelle pour un montant de 1 165.57 \$ taxes incluses. Que ce montant soit versé en 2022 à même les fonds disponibles du budget 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-0172

5.12 Renouvellement – Contrat d'entretien et de soutien des applications – PG Solutions

CONSIDÉRANT que les contrats d'entretien et de soutien des applications pour les logiciels Mégagest et AccèsCité Territoire avec la firme PG Solutions doivent être renouvelés pour l'année 2022 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard E Dubeau

Et résolu de renouveler le contrat d'entretien et soutien des applications pour les logiciels Mégagest et AccèsCité Territoire avec la firme PG Solutions pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 au montant de 12 196.55 \$ taxes incluses et que ce montant soit versé en 2022 à même les fonds disponibles du budget 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021 -0173

5.13 Formation – Association des directeurs municipaux du Québec

CONSIDÉRANT que l'Association des directeurs municipaux du Québec organise une formation de perfectionnement intitulée « Adoption du PL49 : ce que vous devez savoir comme gestionnaire municipal » ;

CONSIDÉRANT que ce cours portera sur les modifications ayant pour but de favoriser la transparence des décisions des élus municipaux envers leurs citoyens, sur le resserrement des règles déontologiques, sur les

pouvoirs élargis accordés à la Commission municipale du Québec, sur l'encadrement de la captation de sons et d'images lors des séances publiques et sur la constitution par les municipalités d'un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'élection ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par madame la conseillère Tamara Rathwell

Et résolu que le conseil autorise madame France Bellefleur à s'inscrire à la formation « Adoption du PL49 : ce que vous devez savoir comme gestionnaire municipal » offerte par l'Association des directeurs municipaux du Québec et à lui rembourser les frais encourus sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-0174

5.14 Autorisation de signature

CONSIDÉRANT qu'il est important d'autoriser le maire suppléant, Dale Rathwell, à signer les chèques, les effets bancaires et tous les documents relatifs aux comptes bancaires ;

CONSIDÉRANT qu'il est important de confirmer que la mairesse Pascale Blais ainsi que la directrice générale et greffière trésorière France Bellefleur et la greffière-trésorière adjointe Carole Brandt demeurent signataires et sont autorisées à signer les chèques, les effets bancaires et tous les documents relatifs aux comptes bancaires ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard E Dubeau

Et résolu que le conseil autorise les personnes suivantes à signer les chèques, les effets bancaires et tous les documents relatifs aux comptes bancaires au nom de la Municipalité du Canton d'Arundel :

Pascale Blais, mairesse
Dale Rathwell, maire suppléant
France Bellefleur, directrice générale et greffière-trésorière
Carole Brandt, greffière-trésorière adjointe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-0175

5.15 Maintien du statut bilingue de la Municipalité du Canton d'Arundel

CONSIDÉRANT que la Charte de la langue française (« Charte ») a été adoptée par l'Assemblée nationale du Québec en 1977, avec une garantie du statut bilingue pour plus de 80 municipalités au Québec en vertu des dispositions de l'article 29.1 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité du Canton d'Arundel est reconnue comme ayant un statut bilingue en vertu de l'article 29.1 ;

CONSIDÉRANT que la Charte ne permet pas que la reconnaissance du statut bilingue soit retirée à moins que la municipalité en fasse la demande ;

CONSIDÉRANT qu'en 2013, lorsque le Parti Québécois a cherché à réviser les règles pour retirer ce pouvoir aux municipalités, la Coalition Avenir Québec et le Parti Libéral du Québec ont clairement indiqué que c'était aux municipalités et non au gouvernement du Québec de déterminer si ce statut devrait un jour être abandonné ;

CONSIDÉRANT qu'en remontant dans l'histoire de la Municipalité du Canton d'Arundel, force est de constater que le français et l'anglais s'y côtoient harmonieusement depuis toujours ;

CONSIDÉRANT que le bilinguisme fait partie intégrante du quotidien de la communauté d'Arundel et constitue une valeur fondamentale dans tous les aspects de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que le projet de loi no 96 « Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français », présenté à l'Assemblée nationale du Québec le 13 mai 2021, prévoit le possible retrait du statut bilingue ainsi reconnu à certaines municipalités, dont la Municipalité du Canton d'Arundel ;

CONSIDÉRANT que, conformément aux dispositions du projet de loi no 96, il y a lieu pour la Municipalité du Canton d'Arundel de confirmer par résolution de son conseil municipal, son désir de conserver la reconnaissance du statut bilingue que lui confère la Charte ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Carrière

Et résolu :

DE CONFIRMER que les membres du conseil municipal de la Municipalité du Canton d'Arundel souhaitent conserver le statut bilingue qui lui est reconnu par l'article 29.1 de la Charte de la langue française et refuse que ce statut lui soit retiré ;

DE CONFIRMER que les membres du conseil municipal de la Municipalité du Canton d'Arundel se déclarent unanimes :

- dans leur volonté à faire tout en leur pouvoir pour que la Municipalité du Canton d'Arundel continue d'offrir l'ensemble de ses services à la population dans les deux langues officielles ;
- dans leur aspiration à ce que le bilinguisme continue à faire partie intégrante du quotidien de la communauté arundelite ;
- dans leur conviction que le français et l'anglais continueront de se côtoyer harmonieusement à Arundel, comme il en est depuis plusieurs décennies ;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à l'Office de la langue française, aux membres de l'Assemblée nationale du Québec, aux autres municipalités officiellement reconnues en vertu de l'article 29.1 de la Charte de la langue française, à la députée locale du

Parlement fédéral, au Commissariat aux langues officielles du Canada, ainsi qu'à l'UMQ, la FQM et la FCM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021 -0176

5.16 Nomination de substituts de la mairesse à la MRC des Laurentides

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'organisation territoriale municipale stipule qu'en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste, il est remplacé au conseil de la MRC et sur ses comités par un substitut que le conseil de la municipalité désigne ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Tamara Rathwell

Et résolu que la conseillère Tamara Rathwell, ainsi que les conseillers Dale Rathwell, Richard E Dubeau, Danny Paré, Simon Laforest et Stéphane Carrière soient désignés comme substituts de la mairesse au conseil de la MRC des Laurentides et sur ses comités à partir du 24 novembre 2021 et que la mairesse sera remplacée, le cas échéant, au conseil de la MRC des Laurentides par l'un d'eux, selon leur disponibilité respective dans l'ordre des demandes de remplacements qui leur seront formulées par la mairesse à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-0177

5.17 Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail – Élu désigné

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Arundel a adopté le 15 janvier 2019 la Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail, tel que prévoit la *Loi sur les normes du travail* ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cette politique, le plaignant peut adresser une plainte formelle directement au maire ou à l' élu désigné, lorsque la plainte vise la direction générale ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Simon Laforest

Et résolu de désigner la conseillère Tamara Rathwell comme élue désignée dans le cadre de l'application de la Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-0178

5.18 Changement du lieu de la séance du 14 décembre 2021

CONSIDÉRANT que les municipalités en zones jaunes ou vertes doivent permettre la présence du public lors des séances du conseil si le respect des mesures sanitaires prévues par le décret 689-2020 dont celle du maintien de la distanciation réglementaire entre les personnes présentes est possible ;

CONSIDÉRANT que la municipalité n'est pas en mesure d'accepter la présence du public dans la salle municipale située à l'hôtel de ville en respectant les mesures sanitaires prévues par le décret 689-2020 ;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil à tenir une séance du conseil en présence du public ;

CONSIDÉRANT que les règles sanitaires sont sujettes à changement en cette période de pandémie ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard E Dubeau

Et résolu :

QUE la séance ordinaire du 14 décembre 2021 aura lieu au bureau municipal, situé au 2, rue du Village, si les règles sanitaires le permettent ;

QUE si les règles sanitaires en vigueur ne permettent pas la tenue de la séance ordinaire du conseil du 14 décembre 2021 au bureau municipal, que cette séance se tienne à l'école Arundel Elementary School, située au 5, rue School, dans le respect des règles sanitaires en vigueur au moment de la séance ;

QUE si les règles sanitaires en vigueur ne permettent pas la tenue de la séance au bureau municipal et à l'école ou que la salle de l'école n'est pas disponible, que la séance ordinaire du conseil du 14 décembre 2021 se tienne à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux y participent par téléconférence avec un enregistrement et une publication sous forme audio sur le site web de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-0179

5.19 Nomination d'un comité de sélection relatif à l'embauche d'un personnel-cadre : poste temporaire de directrice trésorerie

CONSIDÉRANT l'absence du titulaire au poste de personnel cadre « Directrice trésorerie » depuis le 11 octobre 2021 et l'importance d'effectuer une évaluation judicieuse des candidatures à ce poste ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt du conseil de mettre en place un comité sélection ayant pour objectif d'effectuer l'évaluation des candidats à ce poste et d'en faire rapport et recommandation au conseil ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Tamara Rathwell

Et résolu de :

METTRE EN PLACE un comité de sélection relatif à l'embauche du personnel-cadre au poste temporaire de « Directrice trésorerie », ayant pour objectif d'évaluer les candidatures soumises et d'en faire rapport et recommandation au conseil ;

Et

NOMMER la mairesse Pascale Blais et les conseillers Simon Laforest, Stéphane Carrière et Danny Paré comme membres de ce comité de sélection relatif à l'embauche d'un personnel-cadre : poste temporaire de directrice trésorerie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Danny Paré quitte de la séance.

2021-0180

5.20 Nomination d'un comité relatif à l'évaluation de l'inspecteur en urbanisme et environnement

CONSIDÉRANT l'employé # 68 a été embauché à titre d'inspecteur en urbanisme et en environnement en date du 21 juin 2021, à titre de salarié en période d'essai avec une période de probation de six (6) mois ;

CONSIDÉRANT qu'il est important d'effectuer une évaluation de l'employé avant la fin de sa période de probation ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt du conseil de mettre en place un comité ayant pour objectif d'effectuer l'évaluation de l'employé #68 et d'en faire rapport et recommandation au conseil ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Dale Rathwell

Et résolu de :

METTRE EN PLACE un comité ayant pour objectif d'effectuer l'évaluation de l'employé #68 et d'en faire rapport et recommandation au conseil ;

Et

NOMMER la mairesse Pascale Blais ainsi que les conseillers Simon Laforest, Stéphane Carrière et Richard E Dubeau comme membres de ce comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Danny Paré réintègre la séance.

6. Sécurité publique

2021-0181

6.1 Nominations – Régie Incendie Nord-Ouest Laurentides

CONSIDÉRANT que la municipalité d’Arundel a conclu une entente relative à la protection contre les incendies et prévoyant la constitution d’une régie intermunicipale sur tout le territoire des municipalités d’Amherst, d’Arundel, d’Huberdeau, Lac-Supérieur, La Conception, La Minerve, Montcalm et Saint-Faustin–Lac-Carré ;

CONSIDÉRANT qu’en vertu de l’article 5 de cette entente, la municipalité doit nommer un délégué afin de siéger sur le conseil d’administration de la Régie Incendie Nord-Ouest Laurentides ainsi qu’un substitut, en cas d’absence du délégué ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Carrière

Et résolu que le conseil municipal nomme la mairesse, madame Pascale Blais, à titre de délégué représentant la Municipalité d’Arundel sur le conseil d’administration de la Régie Incendie Nord-Ouest Laurentides ainsi que le conseiller, monsieur Stéphane Carrière, à titre de substitut.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

2021-0182

6.2 Adoption du budget 2022 – Régie incendie Nord Ouest Laurentides

CONSIDÉRANT que les municipalités suivantes sont parties à une entente relative à la sécurité publique et à la protection contre les incendies et prévoyant la constitution d’une régie intermunicipale à savoir : la municipalité d’Amherst, la municipalité d’Arundel, la municipalité d’Huberdeau, la municipalité de La Conception, la municipalité de Lac-Supérieur, la municipalité de La Minerve, la municipalité de Montcalm et la municipalité de Saint-Faustin–Lac-Carré ;

CONSIDÉRANT que selon l’article 12 de cette entente, le budget annuel doit être approuvé et adopté par résolution de chacun des conseils municipaux participants à l’entente ;

CONSIDÉRANT que le budget 2022 s’élève à 2 721 801\$ et que le rachat d’inventaire prévu est de 1 949 269 \$, la base de répartition prévue pour l’année 2022 est de 772 531 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Simon Laforest

Et résolu que le conseil adopte le budget 2022 de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides pour un montant de 2 721 801 \$, le montant servant de base de répartition pour l’année 2022 étant de 772 531 \$ après le rachat d’inventaire de 1 949 269 \$, la quote-part de la Municipalité d’Arundel étant de 29 665 \$.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

7. Travaux publics

2021-0183

7.1 Libération de la retenue contractuelle – Chemin de la Montagne – Réception partielle finale

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur Uniroc construction inc a complété les travaux conformément aux documents de soumission ;

CONSIDÉRANT que la firme Équipe Laurence, en charge de la surveillance des travaux a recommandé la réception finale partielle des travaux ainsi que la libération de la retenue contractuelle de 5 % ;

CONSIDÉRANT que cette retenue est payable conditionnellement à la déclaration statutaire de l'entrepreneur prouvant que ses sous-traitants et ses fournisseurs ont été payés pour les travaux exécutés, les services rendus ou les matériaux fournis ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Dale Rathwell

Et résolu que le conseil approuve la réception finale partielle des travaux sur le chemin de la Montagne et autorise la libération de la retenue contractuelle de cinq pour cent (5 %) au montant de 10 389.21 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-0184

7.2 Programme d'aide à la voirie locale – Volet – Redressement des infrastructures routières locales – Projet Chemin de la Montagne 2020 – Annulation de la demande RIRL 2020-1003

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Arundel a présenté une demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet – Redressement des infrastructures routières locales – Projet Chemin de la Montagne 2020 (2020-1003) ;

CONSIDÉRANT que le 12 novembre 2020, la municipalité recevait la lettre d'annonce approuvant le projet déposé RIRL-2020-1003, octroyant une aide financière de 173 436\$;

CONSIDÉRANT que lors du dépôt de cette demande financière, l'estimation budgétaire (coût direct du projet) par les ingénieurs d'élevait à 183 750\$;

CONSIDÉRANT que lors de la finalisation des documents d'appel d'offres, une révision du dossier et un nouvel estimé des coûts directs des travaux a été effectué, le nouvel estimé (coût direct) s'élevant désormais à 356 730 \$, soit une augmentation de plus de 94% ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a choisi de produire une nouvelle demande dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – Volet – Redressement des infrastructures routières locales – Réfection du chemin de la Montagne 2020 pour la même section du chemin et demander une extension du délai de réalisation des travaux dans le cadre

du projet RIRL 2020-1003 d'une année, soit jusqu'au 12 novembre 2022, et ce, afin de ne pas perdre la subvention déjà annoncée ;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse du dossier, le Ministère des Transports a informé la municipalité que le ministre ne peut signer deux lettres d'annonce à un bénéficiaire pour le même projet de réfection des infrastructures ;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit annuler la demande d'aide financière dans le dossier RIRL-2020-1003 afin de conserver actif le dossier LHF77869 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Tamara Rathwell

Et résolu que le conseil de la Municipalité d'Arundel demande et confirme l'annulation de la demande d'aide financière RIRL-2020-1003 pour les travaux – Projet chemin de la Montagne 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme, environnement et hygiène du milieu

2021-0185

8.1 Nominations – Régie intermunicipale des matières résiduelles de l'ouest

CONSIDÉRANT que les municipalités suivantes sont parties à une entente relative à la collecte et au transport des matières résiduelles selon la constitution d'une régie intermunicipale à savoir : la municipalité du Canton d'Amherst, la municipalité du Canton d'Arundel, la municipalité de Brébeuf, la municipalité d'Huberdeau et la municipalité de Montcalm ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 4.2 de cette entente, la municipalité doit nommer un délégué afin de siéger sur le conseil d'administration de la Régie intermunicipale des matières résiduelles de l'ouest ainsi qu'un substitut, en cas d'absence du délégué ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard E Dubeau

Et résolu que le conseil municipal nomme la mairesse Pascale Blais, à titre de délégué représentant la Municipalité d'Arundel sur le conseil d'administration de la Régie intermunicipale des matières résiduelles de l'ouest ainsi que le conseiller Richard E Dubeau, à titre de substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-0186

8.2 Nomination au Comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT que le conseil doit nommer deux (2) conseillers comme membre au Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Dale Rathwell

Et résolu de nommer les conseillers Simon Laforest et Stéphane Carrière comme membres du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-0187

8.3 Autorisation d'acquiescement sous réserve à la demande de pourvoi en contrôle judiciaire et en mandamus numéro 700-17-018225-218

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2021-0122 rendue le 21 septembre 2021 qui refuse la demande de dérogation mineure des demandeurs du 285, route de Crystal Falls – Matricule 1899-89-7010;

CONSIDÉRANT la demande de pourvoi en contrôle judiciaire et en mandamus numéro 700-17-018225-218 introduite par les demandeurs à l'encontre de la Municipalité, en date du 19 octobre 2021, relativement à cette résolution et présentable le 25 novembre 2021, demandant à la Cour supérieure du Québec l'annulation de cette résolution et l'octroi de la dérogation mineure sollicitée, avec frais;

CONSIDÉRANT la volonté du nouveau conseil de favoriser la prévention et, en l'occurrence la conciliation et la résolution paisible des conflits, judiciaires ou autres, avec ses citoyens, et d'éviter le plus possible les procédures judiciaires, d'engager des frais judiciaires et des honoraires d'avocats, onéreux.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Dale Rathwell

Et résolu :

QUE le conseil règle cette affaire par un acquiescement sous réserve à la demande de pourvoi en contrôle judiciaire et en mandamus devant la Cour supérieure, no 700-17-018225-218, qui consiste en l'annulation de la résolution numéro 2021-0122 et l'octroi de la dérogation mineure sollicitée par les demandeurs, soit la construction d'un garage privé ayant une hauteur de 27 pieds, 6 ¾ pouces (8,4 mètres), ou d'une hauteur inférieure, et ce, sous réserve que chaque partie paie ses frais et l'obtention d'une quittance mutuelle complète;

QU'une notification d'un tel acquiescement sous réserve soit transmise dans les plus brefs délais par avocat aux demandeurs;

QUE la mairesse soit autorisée à signer tous documents requis à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Loisirs et culture

2021-0188

9.1 Nomination – Représentant municipal – Réseau BIBLIO des Laurentides

CONSIDÉRANT que la municipalité a signé une convention d'affiliation avec le Réseau BIBLIO des Laurentides et qu'elle s'est engagée à nommer un représentant auprès de cet organisme afin de s'assurer le bon développement de sa bibliothèque municipale et de l'application de la convention d'affiliation ;

CONSIDÉRANT que ce représentant est également la personne qui voit aux intérêts de la bibliothèque au sein du conseil municipal et assure le lien entre la bibliothèque municipale ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Tamara Rathwell

Et résolu que le conseil nomme le conseiller Dale Rathwell comme représentant de la bibliothèque municipale et la mairesse Pascale Blais comme représentant substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Stéphane Carrière déclare son intérêt et quitte la séance.

2021-0189

9.2 Demande d'aide financière – Fondation Tremblant – Accompagnateur camp de jour

CONSIDÉRANT que la Fondation Tremblant a pour mission de venir en aide aux jeunes défavorisés de la MRC des Laurentides et de faire en sorte qu'ils aient une meilleure qualité de vie et qu'ils puissent développer leur plein potentiel sur les plans sportif, éducatif, culturel et artistique ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Arundel désire déposer une demande de dons auprès de la Fondation Tremblant pour financer un accompagnateur pour le camp de jour ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Simon Laforest

Et résolu que le conseil municipal autorise Daniel Forest à soumettre une demande de dons et à faire affaire avec la Fondation Tremblant au nom de la Municipalité d'Arundel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Stéphane Carrière réintègre la séance. Monsieur le conseiller Stéphane Carrière déclare son intérêt et quitte la séance.

2021-0190

9.3 Demande d'aide financière – Association régionale de loisirs pour personnes handicapées des Laurentides (ARLPHL) – Accompagnateur camp de jour

CONSIDÉRANT que l'ARLPHL a pour mission de transmettre des habilités, de briser l'isolement par une offre d'activités de loisir, de sport, de culture et de plein air adaptées, d'organiser des activités spécifiques communautaires, municipales et récréatives à des fins d'intégration et de participation sociales, d'aider les membres à bâtir une vie meilleure par l'engagement auprès d'eux, de mettre en place des visées psychoéducatives pour mieux outiller et accompagner les membres, aider les partenaires à mieux intégrer et maintenir les personnes en situation de handicap dans leurs loisirs et activités de loisir municipales, assumer un rôle de leadership et en être imputable ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Arundel désire déposer une demande de dons auprès de l'ARLPHL pour financer un accompagnateur pour le camp de jour ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Danny Paré

Et résolu que le conseil municipal autorise Daniel Forest à soumettre une demande d'aide financière auprès de l'ARLPHL au nom de la Municipalité d'Arundel pour le financement d'un accompagnateur pour le camp de jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Stéphane Carrière réintègre la séance.

9.4 Appui et soutien à la Municipalité d'Amherst - Programme soutien à l'action bénévole - Étude de potentiel de fouilles archéologiques

Le projet de résolution suivant est lu au conseil :

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Amherst a l'intention de démarrer une étude de potentiel de fouilles archéologiques ;

CONSIDÉRANT qu'un appel à la population sera lancé par la Municipalité d'Amherst afin de connaître, d'inventorier et de documenter les découvertes archéologiques fortuites sur le territoire ;

CONSIDÉRANT que les artefacts qui seront retenus lors de cette étude pourraient être exposés, selon l'autorisation des différents propriétaires, au Centre d'interprétation du territoire d'Amherst ;

CONSIDÉRANT qu'une demande au Programme de soutien à l'Action bénévole afin d'obtenir le soutien financier pour cette étude de potentiel ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Dale Rathwell

Que la Municipalité d'Arundel appuie et soutient la demande d'aide financière de la Municipalité d'Amherst dans son projet d'étude de potentiel de fouilles archéologiques sur le territoire dans le cadre du Programme de soutien à l'action bénévole.

La mairesse Pascale Blais propose un amendement au projet :

Que la Municipalité d'Arundel appuie et soutient la demande d'aide financière de la Municipalité d'Amherst par un appui participatif et d'annonce à sa population dans son projet d'étude de potentiel de fouilles archéologiques sur le territoire dans le cadre du Programme de soutien à l'action bénévole.

Il est résolu unanimement d'accepter l'amendement proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-0191

9.4 Appui et soutien à la Municipalité d'Amherst - Programme soutien à l'action bénévole - Étude de potentiel de fouilles archéologiques

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Amherst a l'intention de démarrer une étude de potentiel de fouilles archéologiques ;

CONSIDÉRANT qu'un appel à la population sera lancé par la Municipalité d'Amherst afin de connaître, d'inventorier et de documenter les découvertes archéologiques fortuites sur le territoire ;

CONSIDÉRANT que les artefacts qui seront retenus lors de cette étude pourraient être exposés, selon l'autorisation des différents propriétaires, au Centre d'interprétation du territoire d'Amherst ;

CONSIDÉRANT qu'une demande au Programme de soutien à l'Action bénévole afin d'obtenir le soutien financier pour cette étude de potentiel ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Dale Rathwell

Que la Municipalité d'Arundel appuie et soutient la demande d'aide financière de la Municipalité d'Amherst par un appui participatif et d'annonce à sa population dans son projet d'étude de potentiel de fouilles archéologiques sur le territoire dans le cadre du Programme de soutien à l'action bénévole.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021 -0192

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Carrière et résolu que la séance soit levée à 22 :18 heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pascale Blais, LL.B., B.A.
Mairesse

France Bellefleur, CPA, CA
Directrice générale